



Loi Blanquer, encore pire après le passage au Sénat !

Après l'adoption par le Sénat d'une version remaniée de la loi « pour une école de la confiance », **une commission mixte paritaire**, composée de 7 sénateurs.trices et de 7 député.es **se réunira le 13 juin prochain** pour tenter de faire converger les deux versions du texte.

Le point après examen des 25 articles devant le Sénat

Les Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (regroupements école-collège) : Supprimés !

Les nombreuses mobilisations d'enseignant.es, de parents et d'él.u.es ont permis la suppression par le Sénat de cet article qui menaçait directement le fonctionnement actuel de l'enseignement primaire, notamment dans le secteur rural.

Le SNUipp-FSU demande à la commission mixte paritaire de ne pas le réintroduire.

L'annualisation du temps de service et la formation continue obligatoire : Votée !

Si cette disposition est retenue par la commission mixte paritaire, les enseignants devront se former « en priorité » **pendant les vacances scolaires**.

Le devoir d'exemplarité des enseignant.es : Voté !

L'exigence d'exemplarité des enseignant.es est maintenue. Pire, la formulation du Sénat ne fait plus référence à la loi de 1983 qui affirmait que "La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires".

La volonté de museler les enseignant-es est réaffirmée!

« Autorité hiérarchique » des directeurs et directrices d'école : Votée !

Les enseignants du premier degré sont désormais placés "sous l'autorité" du directeur d'école qui "participe à leur évaluation".

Les jardins d'enfants pérennisés : Votés !

Le Sénat a pérennisé les jardins d'enfants qui **deviendront une filière parallèle à la maternelle pour des parents favorisés**.

Les EPEI (Etablissements Publics d'Enseignement Internationaux) : Voté !

Destinés à préparer l'option internationale du bac et proposer un enseignement en section binationale, ces EPEI, qui iront de la maternelle au lycée et qui peuvent être financés par des fonds privés, s'adressent à une élite. **Non à une école à deux vitesses.**

L'instruction obligatoire à 3 ans : Votée !

Censée conduire à la scolarisation de l'ensemble des enfants de 3 ans, cette loi ne pourra s'appliquer à Mayotte et en Guyane où elle aurait eu une véritable utilité. Par contre, le financement obligatoire des écoles maternelles privées sera lui effectif dès la rentrée 2019.

Nouvel appauvrissement de l'école publique.

Pré-recrutement » à la sauce Blanquer : Voté !

Des **personnels non formé-es**, seront placés en **situation de faire classe, instituant la précarité comme voie ordinaire d'entrée dans le métier.**

Interdiction du port de signes religieux pour les accompagnateurs et accompagnatrices lors de sorties scolaires : Votée !

Les sénateurs ont adopté un amendement interdisant le port de signes religieux pour les accompagnateurs et accompagnatrices lors de sorties scolaires, excluant de fait tout une partie de la communauté éducative.

Les PIAL et la mutualisation des AESH : Votée !

La mise en œuvre des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement localisé) entraînera la mutualisation des AESH, qui interviendront de plus en plus auprès de plusieurs élèves scolarisés de la maternelle au lycée et souffrant de pathologies différentes.

Moins d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap, des conditions de travail encore dégradées pour les personnels AESH déjà très fortement précarisé.es

Non la Loi Blanquer!

Oui, à une autre école!



SNUipp
FSU